

Des arbres, des fruits, des fleurs et des mots

d'après une correspondance avec Hugh Knowles

Traduit de l'anglais par Paule Antonelli

J'ai rencontré Georges Bugnet pour la première fois vers 1954, lorsqu'il demeurait à Rich Valley. R. J. Hilton et moi avons été conviés à venir voir certaines des plantes auxquelles il travaillait. Il nous a présenté le pin «Ladoga», version à croissance rapide en provenance du «*Pinus sylvestris*» qu'il avait obtenu de Finlande. Puis, il nous a montré les résultats de ses expériences sur les roses et sur le chèvrefeuille comestible, *Lonicera caerulea* «*Edulis*». Le chèvrefeuille était, paraît-il, originaire de Sibérie. La sélection de M. Bugnet, qu'il avait baptisée «Lac La Nonne», avait des fruits de la grosseur des bleuets. M^{me} Bugnet en avait fait une confiture que nous avons trouvée très bonne.

Mais je pense que la renommée de Georges Bugnet dans le Canada occidental tenait avant tout à son travail sur les roses. Son cultivar le plus remarquable était l'hybride multispécifique «Thérèse Bugnet», beau rosier formant un buisson de deux mètres de haut et portant des fleurs d'un rose soutenu. Georges Bugnet avait incorporé dans ses croisements l'espèce «*Rosa blanda*», rosier en buisson sans épines, natif du Manitoba et du nord de l'Ontario.

Georges Bugnet s'intéressait à de nombreux aspects de l'horticulture et correspondait notamment avec M. Saunders d'Ottawa, homme dont les travaux sur le blé avaient beaucoup aidé les fermiers de l'Ouest canadien.

Rien d'étonnant, en somme, à ce que Georges Bugnet ait été invité à prendre la parole lors de la réunion annuelle de la *Western Canadian Society for Horticulture*, à Banff, en 1967, année où on lui a décerné le titre de membre honoraire de la Société. Je me souviens également avoir été convié à une cérémonie de reconnaissance de ses talents, littéraires cette fois: sa nomination comme chevalier de l'Ordre des Palmes académiques, par le gouvernement français, qui s'est déroulée le 10 avril 1970 dans la maison de retraite de Legal.

Edmonton, janvier 1999